

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : 16-41499-2014
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.322/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Vieille rue du Moulin, 98.
Aménagement d'une véranda à l'arrière du 1^{er} étage.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(corr. Mme K. Van Rossum)

En réponse à votre lettre du 25/08/2014, en référence, reçue le 27 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10 septembre 2014.

La demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection du Plateau d'Avijl.

Elle vise l'aménagement d'une véranda à l'arrière du 1^{er} étage.

Aucune photo n'étant jointe au dossier, il est difficile de juger de l'impact des travaux sur le site classé et sur le bien en question sur base des plans.

La CRMS n'a pas de remarque quant à l'ajout d'une véranda en façade arrière.

Elle déconseille cependant fortement l'utilisation du PVC ainsi que la couleur noire. Elle suggère de prévoir le châssis en bois de teinte claire.

Elle suggère également de remplacer les autres châssis en PVC blanc par des châssis en bois peint de teinte claire.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M. S. Plompen ;
- B.D.U. – D.U. : Mme K. Franssens.